



Gestion Intégrée des Zones Côtières



Appel à projet 2013



Syndicat Mixte du Pays de Saint Brieuc
Centre Hemera
8 rue des Champs de Pies
C S 40532
22035 SAINT-BRIEUC cedex



02.96.58.08.08
s.treps@pays-de-saintbrieuc.org

www.pays-de-saintbrieuc.org



Préambule

La "Charte des espaces côtiers" bretons proposée par le Conseil régional de Bretagne mobilise plus de 130 partenaires (associations, collectivités, professionnels...) autour d'un projet de développement durable en dix grands thèmes d'action. L'objectif est de permettre la cohabitation d'une multiplicité d'activités et d'usages (pêche, biotechnologies marines, tourisme, loisirs...) et garantir la préservation du potentiel social, économique et environnemental du littoral breton. Le syndicat mixte du Pays de Saint-Brieuc est signataire de cette charte.

Pour en faciliter la traduction concrète, le syndicat mixte du Pays de Saint-Brieuc a décidé de répondre à l'appel à projets en tant que territoire souhaitant s'engager dans une gestion durable de son espace maritime. Il s'agit d'impulser une dynamique locale et de constituer un réseau d'acteurs qui œuvrent localement pour une gestion intégrée de la zone côtière.

Au regard de la carte présentant les territoires engagés dans une démarche de GIZC, il apparaît clairement que le Pays de Saint-Brieuc, ainsi que la communauté de communes voisine de Lanvollon – Plouha, font partie des derniers territoires littoraux à ne pas s'être engagés dans cette démarche à l'échelle de la Bretagne.



On entend par gestion intégrée :

- l'intégration sectorielle
- l'intégration terre-mer
- l'intégration des politiques existantes (SCOT, SAGE, SMVM, PNM, PNR...)
- l'intégration des niveaux de gouvernance (collectivités territoriales, Etat, société civile, professionnels...).

Les élus du Pays de Saint-Brieuc souhaitent affirmer leur volonté politique de prendre en compte la dimension maritime du Pays, insuffisamment développée à ce jour.

Sommaire

I. Présentation du syndicat mixte du Pays de Saint-Brieuc, candidat à l'appel à projets GIZC.....	4
II. Quelques éléments d'état des lieux pour aboutir à une identification des problématiques, difficultés, questionnements, conflits et menaces potentiels sur le littoral....	6
1. Pléthore d'outils et documents de gestion et de planification sur des espaces similaires : quelle articulation, quelle coordination dans un souci d'efficacité, d'efficience ?.....	6
2. Quel est l'état de la connaissance sur le littoral ? Quel partage de l'information ? Quelle stratégie mettre en place ?	8
3. Des pressions foncières sur le littoral, sources de déséquilibres.....	8
4. Des pressions du bassin versant, sources de pollutions sur les eaux littorales : quels impacts sur la qualité des eaux de baignade, la pêche récréative, et zones de production conchyliques... ?	11
5. La présence future de secteur d'activité et d'infrastructures innovantes liées au milieu marin : le projet de parc éolien offshore en baie de Saint-Brieuc.....	14
6. Un accès à la mer à tous réellement garanti ?	16
7. L'activité économique en lien avec les ports et la pêche professionnelle	17
8. Pratique d'activités de loisirs sur le littoral, sur l'estran, dans les eaux côtières au regard de la protection des sites et de la ressource	19
9. Risques : érosion des falaises, risque de submersion marine, évolution du trait de côte, inondations – montée des eaux, en lien avec le changement climatique....	21
10. Attractivité du littoral au regard des populations touristiques	22
11. Identité maritime peu développée du Pays de Saint-Brieuc, malgré ses atouts et ressources : coquille St Jacques, réserve naturelle... ..	24
III. Quelle gouvernance mettre en place pour une gestion intégrée de la zone côtière en Pays de Saint-Brieuc ?	25
1 – La définition d'une stratégie maritime pour le Pays de Saint Brieuc	25
2 – Une ambition maritime s'appuyant sur une nouvelle gouvernance.....	27
3 – L'identité maritime et l'appropriation de la démarche.....	27
4 – Les moyens dédiés.....	28

I. Présentation du syndicat mixte du Pays de Saint-Brieuc, candidat à l'appel à projets GIZC....

Le syndicat mixte du Pays de Saint-Brieuc est un syndicat mixte fermé (depuis le 21 octobre 2011) comprenant les 7 établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre constituant le pays de Saint-Brieuc :

- Saint-Brieuc Agglomération (113 801 habitants soit 57 % de la population du territoire)
- Lamballe Communauté (26 722 habitants)
- La Communauté de communes « Centre Armor Puissance 4 (8 035 habitants)
- La Communauté de communes « Côte de Penthièvre » (13 826 habitants)
- La Communauté de communes du pays de Moncontour (11 301 habitants)
- Quintin Communauté (10 764 habitants)
- La Communauté de communes du Sud Goëlo (13 958 habitants)

Le Conseil Général des Côtes d'Armor, les Chambres consulaires ainsi que le Conseil Régional, la Commission locale de l'eau et le Conseil de Développement du Pays de Saint-Brieuc demeurent membres associés aux discussions et débats du syndicat mixte (suite à sa transformation de syndicat mixte Ouvert en syndicat mixte fermé).

Le territoire comprend 64 communes pour une population de 198 407 habitants (recensement 2009).

Présenté sous un angle différent, le territoire se décompose de la sorte :

- secteur urbain (53 %) : 104 368 habitants
 - . *pôle urbain briochin (7 communes) : 92 300 habitants*
 - . *pôle urbain de Lamballe (1 commune) : 12 068 habitants*
- **secteur littoral** (19 %) : 38 698, 15 communes littorales et rétro-littorales
- secteur rural (28 %) : 55 341, 41 communes rurales (dont 5 périurbaines)

Le Syndicat mixte du pays de Saint-Brieuc s'organise toujours autour de **5 missions** :

- 1 mission transversale d'administration générale regroupant les frais communs et mutualisés permettant aux 4 missions opérationnelles de fonctionner de façon plus rationnelle et économe,
- 4 missions opérationnelles :
 - 2 compétences d'animation :
 - le Pays Touristique.
 - l'animation-coordination-contractualisation,
 - 2 compétences de planification réglementaire :
 - le SCOT, Schéma de COhérence Territoriale
 - le SAGE, Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux

Pour assumer ces missions, le syndicat mixte du Pays de Saint-Brieuc emploie 13 personnes (11,9 EqTP) et 1 personne (0,8 EqTP) employée directement par le Conseil de développement.

Le Syndicat mixte du pays de Saint-Brieuc est présidé par **M. Gilbert GASPAILLARD**, Vice-président de Saint-Brieuc Agglomération, Maire de PORDIC, qui est assisté dans cette mission de :

- 1er Vice-président chargé du SCOT et de l'aménagement du territoire : **M. Christian URVOY**, Vice-président de la Communauté de communes du Sud Goëlo, Maire de BINIC
- 2ème Vice-président, chargé du tourisme : **Mme Christiane GUERVILLY**, Vice-présidente de la Communauté de communes de la Côte de Penthièvre, Maire d'ERQUY
- 3ème Vice-président chargé de l'économie et de l'emploi : **M. Joseph LEVEE**, Président de la Communauté de communes de Centre Armor Puissance 4, Maire de PLAINTTEL
- 4ème Vice-président en charge du SAGE et du plan algues vertes : **M. Jean-Luc BARBO**, Vice-président de Lamballe Communauté, adjoint au maire de COËTMIEUX
- 5ème Vice-président chargé du numérique et des TIC : **M. Rémy MOULIN**, Vice-président de Saint-Brieuc Agglomération, Maire de PLOUFRAGAN
- 6ème Vice-président chargé des finances et de l'administration générale : **M. Jean-Jacques FUAN**, conseiller communautaire de Saint-Brieuc Agglomération, adjoint au maire de SAINT-BRIEUC
- 7ème Vice-président chargé de l'énergie : **M. Roger ROUILLE**, Vice-président de Lamballe communauté, conseiller municipal de LAMBALLE

Même si la loi du 16 décembre 2010 (portant réforme des collectivités territoriales et supprimant l'article 22 de la LOADT) faisait « disparaître » les pays en tant qu'institution, le Syndicat mixte du pays de Saint-Brieuc a été maintenu en tant qu'**outil « volontaire » de coopération intercommunale**. Les élus se sont entendus pour conserver cet espace de discussion permettant la concertation sur différentes thématiques, à un échelon de territoire jugé pertinent.

C'est pourquoi le syndicat mixte du Pays de Saint-Brieuc se porte candidat à l'appel à projets concernant la démarche de Gestion Intégrée de la Zone Côtière (GIZC) à l'échelle de ses communes, avec l'avantage d'être à la fois porteur du SCOT, mais également sur un périmètre quasiment similaire, du SAGE baie de Saint-Brieuc.

La volonté du territoire est de s'associer, pour mener cette démarche, à la **communauté de communes voisine Lanvollon – Plouha**. Ce rapprochement devrait faire l'objet de discussions courant 2013.

II. Quelques éléments d'état des lieux pour aboutir à une identification des problématiques, difficultés, questionnements, conflits et menaces potentiels sur le littoral....

1. Pléthore d'outils et documents de gestion et de planification sur des espaces similaires : quelle articulation, quelle coordination dans un souci d'efficacité, d'efficience ?

SCOT & PLU, SAGE, Plan Algues Vertes, Natura 2000, réserve naturelle de la baie de Saint-Brieuc, Espaces Naturels Sensibles du Conseil Général des Côtes d'Armor, ...les dispositifs qui concernent le territoire du Pays de Saint-Brieuc conservent une entrée sectorielle forte.

On recense divers protections et dispositifs de gestion qui ont un impact sur ou sur la frange littorale du Pays de Saint-Brieuc :

- ZNIEFF, Z.I.C.O....
- La Réserve Naturelle nationale (Baie de Saint-Brieuc)
- Natura 2000 (Z.P.S. Baie de St Brieuc – Directive Oiseaux, ZSC Directive Habitat) :
Le site Natura 2000 a été, en 2008, largement étendu en mer. Depuis, la partie mer du site n'est pas gérée par un opérateur comme elle devrait l'être. La partie préexistante du site de Saint-Brieuc est gérée par Saint-Brieuc Agglomération (et Vivarmor Nature). Le site Natura 2000 du Cap Fréhel-Cap d'Erquy est géré par l'opérateur « syndicat mixte Grands Sites Cap d'Erquy – Cap Fréhel ».
Dans le cas où la Baie de Saint-Brieuc ferait partie du périmètre du futur Parc Naturel Marin normand breton, si celui-ci devait voir le jour, le parc deviendrait opérateur gestionnaire du site Natura 2000.
- Des sites et espaces remarquables propriétés du Conservatoire de l'espace littoral et des rivages lacustres
- Les Espaces Naturels Sensibles du département (Cap d'Erquy...)
- Un SAGE (et le SDAGE Loire Bretagne) Baie de Saint-Brieuc en cours de validation
- Des protections réglementaires « classiques » : les Espaces Boisés Classés, la préservation des zones humides au titre de la Loi sur l'Eau, des sites (naturels) classés, sites inscrits, Espaces Proches du Rivage, Espaces Remarquables....
- Un PPRLI (Plan de Prévention des Risques Littoraux et d'Inondation) en cours d'élaboration...

Des discussions portent également sur un projet d'Aires Marines Protégées (le Parc Naturel Marin normand breton).

Le SCOT du Pays de Saint-Brieuc est en cours de révision et traite des problématiques littorales, majoritairement sous forme de déclinaison de la Loi Littorale (bande des 100 m, limite des Espaces Proches du Rivage, Espaces Remarquables, extension limitée de l'urbanisation...).

La gestion du DPM (domaine public maritime) pourrait être approfondie par des échanges avec les services de l'Etat

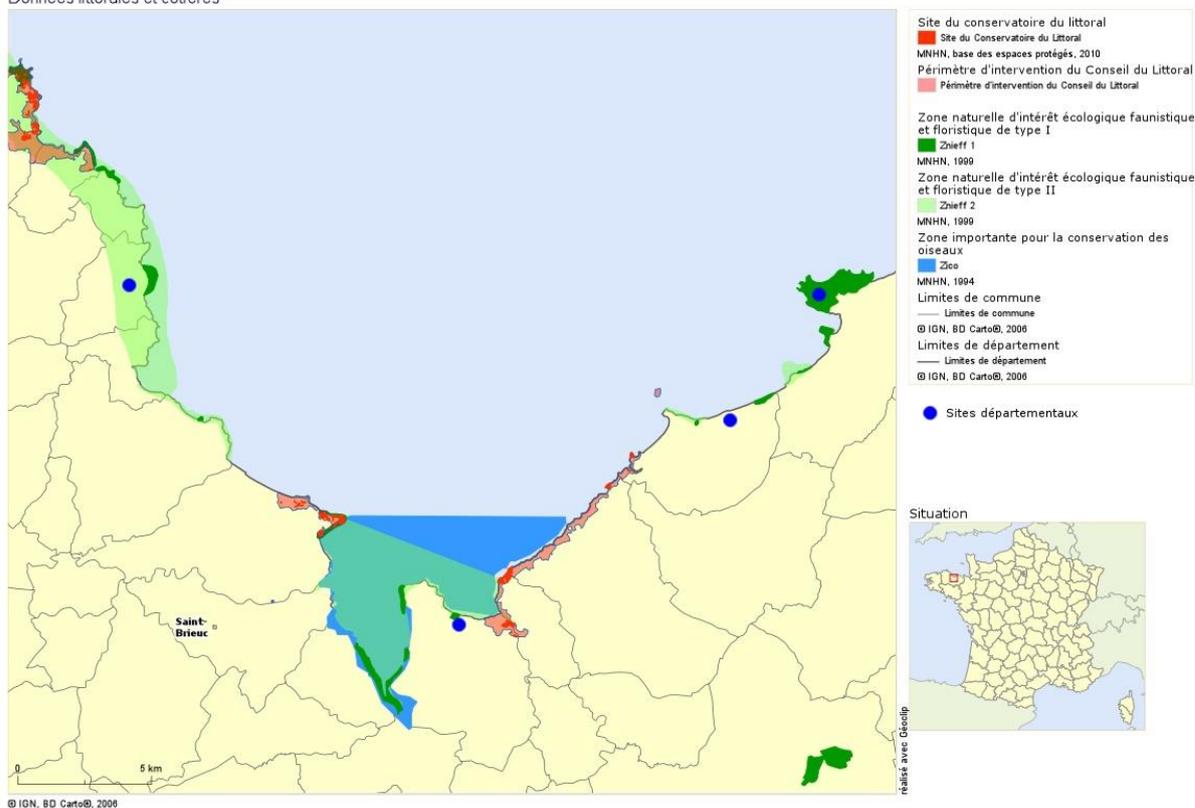
Une voie est à trouver entre impératifs de protection et volontés légitimes des territoires à se développer...

Une **mise en cohérence des grandes procédures d'aménagement de l'espace** peut paraître nécessaire pour favoriser une complémentarité entre la gestion de la ressource en eau, la protection des écosystèmes, l'aménagement de l'espace et le développement économique durable du territoire. Des synergies, complémentarités sont à trouver entre les dispositifs, qui individuellement constituent autant de leviers d'actions dans la mise en œuvre d'un projet maritime partagé.

La démarche de GIZC pourrait être l'occasion de clarifier les règles « d'utilisation du littoral » (coordonner les activités et usages dans un vrai souci de développement durable), à terre comme en mer :

- réaffirmer la nécessité d'une gestion économe de l'espace comme fil conducteur de l'urbanisation littorale
- délimiter les zones de production mytilicoles
- envisager la place du futur parc éolien off shore en baie de Saint-Brieuc
- faire connaître à tous les activités et les règles d'usage de l'espace maritime
- Etc...

Données littorales et côtières



2. Quel est l'état de la connaissance sur le littoral ? Quel partage de l'information ? Quelle stratégie mettre en place ?

Pour répondre à des enjeux de préservation des espèces et des habitats, de maintien des fonctions écologiques des écosystèmes, d'atteinte ou de maintien d'une bonne qualité des eaux marines et littorales, de réduction des pollutions par les macro-déchets en mer, pour accompagner les activités littorales et maritimes émergentes, pour partager entre acteurs la même connaissance de tout cet espace mal appréhendé aujourd'hui, organiser les activités sur l'espace maritime etc..., il convient de disposer d'outils de connaissance.

Des besoins ont été recensés dans le cadre des travaux de réflexion autour du PNM normand breton... D'autres éléments sont disponibles aujourd'hui mais méritent d'être davantage connus et mieux articulés entre eux. En effet, les informations sont collectées par des acteurs différents, sur des périmètres propres au champ d'intervention des acteurs et des dispositifs. Elles ne sont pas forcément mises en commun, partagées. Il n'existe pas à ce jour de plateforme locale permettant une structuration de la mise à disposition des informations.

Un état des lieux sur cette question devra être réalisé, et devrait permettre de faire le lien à terme entre les besoins et les éléments disponibles ou bien manquants, et la stratégie de diffusion à mettre en place si nécessaire sur le territoire.

Ce diagnostic contribuera à alimenter la concertation autour de la construction d'une stratégie maritime pour la baie de Saint Brieuc, en favorisant une vision partagée des enjeux et par la construction d'une stratégie de territoire.

3. Des pressions foncières sur le littoral, sources de déséquilibres :

Sur les communes littorales, on constate :

- un vieillissement plus marqué de la population que sur les autres communes,
- une proportion non négligeable de résidences secondaires (dans les « stations » telles que Pléneuf Val André, Saint Quay Portrieux, Erquy...),
- une raréfaction du foncier
- et en parallèle un renchérissement du coût de l'immobilier,
- une diminution de la mixité sociale et de la mixité intergénérationnelle sur ces communes davantage marquée par rapport au reste du territoire,
- une baisse de la population active résidente (avec pour corollaire, une augmentation du nombre de retraités...),
- un glissement de l'économie traditionnelle (pêche, agriculture...) vers une économie de type résidentielle (services à la personne, tourisme, loisirs...).

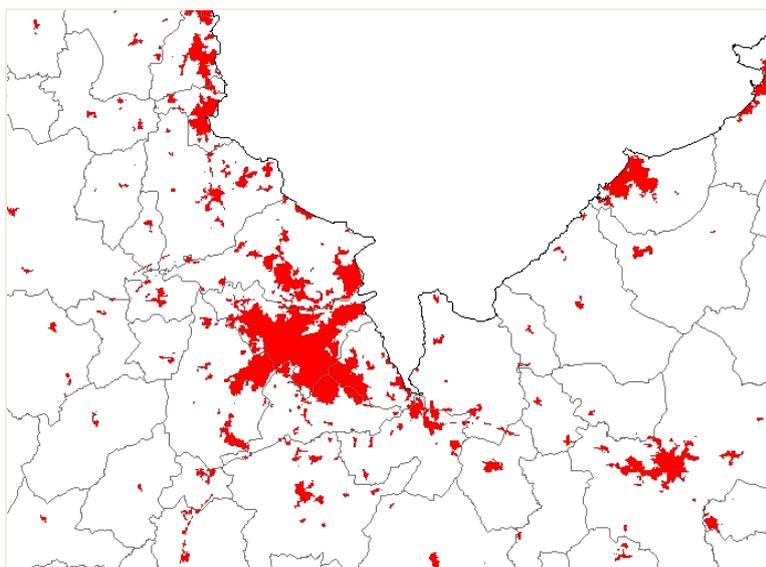
Au-delà de la densification des centres urbains des communes littorales, c'est davantage leur extension qui pose problème et les conditions d'urbanisation des villages et hameaux littoraux, au risque de créer des franges urbanisées continues en front de mer et un habitat mité sur nos côtes.

Des conflits d'usage émergent, entre habitants des communes littorales soucieux de leur qualité de vie, et les activités productives (pour exemple, en réaction au projet de parc éolien off shore en baie de Saint-Brieuc, en réaction à l'extension d'une porcherie sur une commune littorale...).

La présence d'habitants supplémentaires implique davantage d'effluents à traiter, donc des équipements à mettre en place (stations d'épuration). Des voies de communication, des réseaux et des infrastructures et services sont nécessaires à l'accueil de nouveaux habitants : autant de surfaces artificialisées, au détriment des surfaces agricoles...

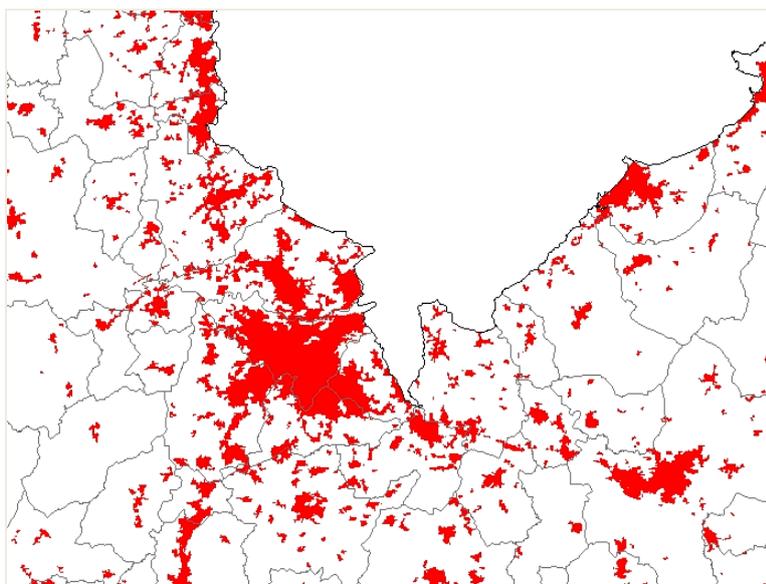
La pression de l'urbanisation sur la qualité des paysages, les corridors écologiques, est réelle.

La population estivale induite par l'attractivité touristique du territoire est une source de pression supplémentaire, à gérer.



Tâche urbaine Goëlo – Penthièvre en 1985

Extensions urbaines identifiées : > à 1 ha



Tâche urbaine Goëlo – Penthièvre en 2005

Extensions urbaines identifiées : > à 1 ha

Source :

Etude Agences d'urbanisme et de développement de Bretagne, Laboratoire COSTEL Rennes 2 sur « *L'évolution de la tache urbaine en Côtes d'Armor 1985-2005* »

La maîtrise de la consommation de l'espace implique notamment :

- une large mobilisation des collectivités locales, fers de lance de l'urbanisme (PLU, SCOT) et des actions foncières ;
- la création d'outils de suivi de la consommation foncière et de ses caractéristiques, essentielle à la mise en œuvre de politiques locales volontaristes, capables de répondre au défi actuel (construire mieux, plus dense, plus écologique tout en répondant aux besoins d'accueil de la population et des activités économiques) ;
- une évolution des schémas de pensées et des pratiques, pour inventer de nouveaux modèles de développement et de vie.

L'ensemble de ce travail pourrait permettre à terme d'alimenter un futur volet maritime du SCOT ayant valeur de Schéma de Mise en Valeur de la Mer (SMVM). L'élargissement du SCOT à un volet maritime est une réelle opportunité pour prolonger la planification au-delà de l'espace terrestre, en prenant en compte l'interface terre-mer, et permettrait notamment d'aborder les problématiques suivantes :

- la maîtrise foncière des espaces appelés à accueillir des activités et des usages liés à la mer en lien avec les capacités des milieux à les accueillir (exemple : lien entre le développement de la plaisance, l'amélioration de la qualité de l'eau et le maintien de l'activité conchylicole),
- l'analyse des interconnexions entre le potentiel de production à terre (exemple : chantiers ostréicoles) et en mer (exemple : concessions),
- l'anticipation de possibles conflits d'usages liés au développement de nouvelles activités (énergies marines renouvelables, algoculture...),
- la prise en compte des risques de submersion marine et d'érosion du littoral liées à l'élévation moyenne du niveau de la mer provoquée par le réchauffement climatique.



Urbanisation aux Grèves de Langueux en proximité du littoral - Crédit photos : B. Josse - S. Treps - syndicat mixte du Pays de Saint-Brieuc



Agriculture littorale à Planguenoual - Morieux
Crédit photos : B. Josse - S. Treps - syndicat mixte du Pays de Saint-Brieuc

4. Des pressions du bassin versant, sources de pollutions sur les eaux littorales : quels impacts sur la qualité des eaux de baignade, la pêche récréative, et zones de production conchylicoles... ?

A. Le phénomène des marées vertes :

La Baie de St Brieuc connaît depuis plusieurs années le phénomène de marées vertes. Les algues se développent en suspension dans l'eau de mer dans la baie où tous les facteurs propices à leur croissance sont réunis : des eaux peu profondes, riches en azote et en phosphore et calmes (donc favorables au maintien sur place des algues et des nutriments). L'abondance des nutriments provoque leur prolifération et leur échouage sur le littoral. Les algues trouvent dans les sédiments de la baie le phosphore nécessaire à leur développement. Le seul moyen pour limiter les marées vertes reste la réduction des apports azotés provenant des rivières. 2 200 tonnes d'azote arrivent en baie chaque année, dont 300 entre mai et septembre, période où l'azote favorise le développement des algues vertes. La baisse des apports d'azote d'origine agricole ou non observée depuis 10 ans est sensible et doit s'intensifier.

Un **plan de lutte contre les algues vertes** a été initié par l'Etat, en partenariat avec la Région Bretagne sur la baie de Saint-Brieuc, et transmis au comité de pilotage régional le 30 novembre 2010.

Les objectifs du plan en termes de connaissances sont :

- de poursuivre le travail de compréhension du phénomène des marées vertes pour identifier les moyens de lutte les plus adéquats ;
- d'inventorier les espaces stratégiques pour la reconquête de la qualité de l'eau ;
- de diagnostiquer les pratiques agricoles sur la baie.

Le volet curatif du plan de lutte contre les algues vertes engage les collectivités à :

- optimiser le ramassage des algues vertes échouées sur les plages ;
- expérimenter le ramassage des algues vertes en mer ;
- développer des sites de traitement des algues.

Pour répondre aux objectifs du Plan de Lutte, l'Etat a décidé de confier aux acteurs locaux réunis au sein de la Commission Locale de l'Eau (CLE) la définition d'un projet territorial, qui prévoit la mise en œuvre d'actions complémentaires (agricoles ou non). La **charte de territoire, signée le 7 octobre 2011**, traduit le projet à très basses fuites d'azote de la Baie de St Brieuc.

Ce plan est une des réponses mises en œuvre face à cette problématique. En fonction de l'engagement des acteurs, des actions nouvelles voient le jour : sensibilisation de la population locale aux produits locaux issus d'exploitations engagées dans le plan de lutte contre les algues vertes ; étude de faisabilité d'une malterie...

B. L'objectif du Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux :

Un des objectifs du Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux en Baie de Saint-Brieuc est de **pérenniser les usages littoraux sur son territoire**. Or, ces usages sont affectés par des contaminations bactériennes pouvant dégrader la qualité des eaux de baignade, déclasser certaines zones de production conchylicole et impacter la pêche à pied récréative (cf. cartes suivantes).

L'activité mytilicole en baie de Saint-Brieuc s'est développée dans les années soixante, et compte désormais environ 95 km de longueur de bouchots (les concessions couvrent environ 320 hectares). La baie de Morieux est ainsi le 2ème bassin mytilicole de Bretagne nord et le quatrième au niveau national, avec une production annuelle de l'ordre de 4200 tonnes (10% de la production française de moules d'élevage), assurée par une quarantaine d'entreprises. Les facilités d'exploitation, ainsi que la bonne productivité du bassin, ne sauraient masquer les problèmes auxquels sont confrontés les exploitants. Ils ont dû tout d'abord limiter l'action des prédateurs, notamment celle des goélands sur les naissains. Par ailleurs, les moules produites dans la baie sont soumises à une pollution bactérienne devenue chronique qui a conduit, en 1986, à des interdictions de commercialisation. Des installations de purification ont été créées depuis.



Restaurant et vente directe de coquillages à Planguenoual – exploitation mytilicole

Crédit photos : B. Josse - S. Treps – syndicat mixte du Pays de Saint-Brieuc



Crédit photo : Pays de Saint-Brieuc

En terme d'assainissement collectif, certaines stations d'épuration sont encore insuffisamment dimensionnées au regard du nombre de branchements envisagés, et au regard des prévisions d'augmentation du volume et de la charge supplémentaire d'effluents à traiter (en lien avec le développement urbain envisagé).

En termes d'assainissement non collectif (en milieu privé), certaines installations ne sont pas conformes à la réglementation, et donc à réhabiliter. Pour exemple, sur la communauté de communes Côte de Penthièvre, 300 installations sur 2000 *rejetteraient* directement dans le milieu récepteur...

Certains territoires ont des réseaux eaux pluviales - eaux usées non séparatifs.

Les difficultés de réalisation concrète de certaines mesures envisagées sont liées à la diversité des modalités de contamination et à la densité de population présente sur le littoral.

Le SAGE Baie de Saint-Brieuc s'est fixé des **objectifs de qualité à atteindre**, à savoir :

- 100 % des sites conchylicoles et de pêche à pied classés en classe B (sauf l'anse d'Yffiniac)
- 100 % des sites de baignade au moins classés en qualité suffisante dès 2013 et 85 % des plages au moins en qualité « bonne » (soit 34 plages sur 40).

Pour ce faire, les **profils de baignade** doivent être réalisés par les collectivités, permettant d'identifier et de hiérarchiser les sources de pollution bactérienne. Des diagnostics complémentaires peuvent s'avérer utiles sur certains secteurs à enjeu bactériologique.

Une fois ces profils réalisés, chaque collectivité concernée gère ses obligations au regard des résultats affichés et met en place ses actions. Dès 2013, un déclassement est à attendre pour la majorité des plages du fond de baie, suite au nouvel arrêté. Un travail de coordination à l'échelle des bassins versants semblerait judicieux pour faire face à cet enjeu.

Les zonages et schémas d'assainissement sont à ajuster avec la réalisation et l'actualisation des **diagnostics effectués sur les réseaux eaux usées, eaux pluviales**.

Il est également primordial de fiabiliser les réseaux de collecte des eaux usées et de mettre en conformité les branchements défectueux. Il s'avère aussi nécessaire de sensibiliser les usagers au bon fonctionnement des installations d'assainissement.

Une des sources de pollution provient de l'activité dans les ports de plaisance. Les gestionnaires de ces équipements sont invités à réaliser des **diagnostics portuaires** abordant les divers volets eaux usées, économie d'eau et gestion des boues issues des opérations de dragage le cas échéant.

Une difficulté majeure rencontrée à l'échelle du territoire du pays de Saint-Brieuc est de faire en sorte que toutes les communes présentes sur le bassin versant se sentent concernées par les effets induits sur le littoral et notamment en baie de Saint-Brieuc.

5. La présence future de secteur d'activité et d'infrastructures innovantes liées au milieu marin : le projet de parc éolien offshore en baie de Saint-Brieuc :

Le parc éolien off-shore est un projet d'une ampleur considérable, à inscrire dans le développement du territoire, et porteur d'une image forte. Quelles sont, et quelles seront demain, les opportunités et les contraintes pour le territoire du Pays de Saint-Brieuc ?

Une **instance de concertation** a été mise en place par le Préfet des Côtes d'Armor, composée des représentants de l'Etat, des élus locaux, des représentants des associations et des usagers de la zone, du comité départemental des pêches maritimes et du porteur de projet, pour accompagner la mise en place de ce projet. Elle a pour objet de coordonner l'ensemble des procédures administratives à mener pour l'obtention des autorisations nécessaires à la construction et à l'activité du parc éolien offshore et assurera le suivi de son fonctionnement jusqu'à la fin de son titre de concession afin de permettre la concertation sur les mesures d'adaptation nécessaires à la cohabitation des différentes pratiques du milieu maritime.

Le **consortium Ailes Marines** (IBERDROLA + OLRÉS, puis Technip et Areva) a été retenu comme opérateur suite à l'appel d'offres européen pour la réalisation d'un parc éolien offshore d'une puissance de 500 Méga watt en baie de Saint-Brieuc et d'une centaine d'éoliennes. Une phase de débat public est actuellement en cours sur la Baie de Saint-Brieuc (jusqu'en juillet 2013). Le projet éolien off shore en baie de Saint-Brieuc représente 2,5 milliards d'Euros d'investissements.

Pour limiter l'impact sur l'environnement marin, le consortium collabore déjà de manière étroite avec le **comité départemental des pêches** des Côtes d'Armor. Diverses actions initiées par les pêcheurs vont ainsi être financées, portant notamment sur l'éradication des crépidules, l'essaimage des coquilles Saint-Jacques ou encore le stockage du homard vivant. La filière « pêche » a été partie prenante des débats, ce qui a permis notamment d'aboutir à des mesures de compensation (au regard d'éventuelles pertes d'activité et de rentabilité pendant la durée des travaux...).

Des travaux sont menés depuis 2010 par le Conseil Général des Côtes d'Armor, Côtes d'Armor Développement, la Chambre de Commerce et d'Industrie sur les **opportunités** industrielles, économiques pour le secteur de la **sous-traitance**, pour structurer les réponses des entreprises locales en fonction des besoins (produits, services et compétences) et mobiliser les compétences autour de ce projet.

Les retombées économiques sont à envisager globalement, et pas sur le seul territoire briochin. En effet, la structuration d'une filière industrielle autour des énergies marines aurait toute sa pertinence en Bretagne, voire sur l'ensemble du Grand Ouest. Les énergies marines et renouvelables devraient prendre une place croissante dans le paysage énergétique français, et la Bretagne offre des ressources marines variées : vents, houle, marées, courants...

Les retombées en matière **d'emplois** (estimés à 140 emplois sur 20 ans), en termes de **formations** induites sont à anticiper. Les acteurs économiques, les acteurs de l'emploi, de la formation, le milieu de l'enseignement présents sur le territoire devront se mettre en ordre de marche pour répondre à ces enjeux.

Ce projet est à articuler localement avec la mobilisation en faveur des économies d'énergie sur le Pays de Saint-Brieuc, pays pilote en la matière, concrétisée par la mise en place du programme « Vir'Volt ma maison ».

Le **raccordement du champ offshore au réseau électrique terrestre** (la Doberie à HENANSAL, ou TREGUEUX) est actuellement à l'étude, et sera source d'impact sur le milieu côtier traversé par ce câble (en mer et à terre).

La question de l'**indemnisation des communes** présentes dans les 12 miles nautiques (en rapport aux mégawatts produits par le parc, à partir de 2017) et les conséquences en matière de fonctionnement de l'intercommunalité (pour la Côte de Penthièvre, et éventuellement pour Sud Goëlo) seront des éléments à intégrer et à évoquer par la suite.

Le **choix du port de maintenance** pour le parc éolien off shore (Erquy, Saint-Quay Portrieux, ou Saint-Cast-le Guildo, sur le Pays de Dinan) est un sujet préoccupant pour le Pays de Saint-Brieuc, et aura un impact sur les usages du port dont la candidature sera retenue.

La **valorisation touristique** de la présence du chantier, puis du parc éolien offshore en baie de Saint-Brieuc est également un sujet d'importance et pourrait induire des pratiques touristiques nouvelles.

L'implantation du parc éolien est une activité supplémentaire dans l'espace marin et devra s'insérer dans cet environnement fortement convoité.



6. Un accès à la mer à tous réellement garanti ?

Le constat d'une réelle demande pour des dispositifs de mises à l'eau a été fait en Côtes des d'Armor, qui dispose de 350 cales. Celles-ci sont exposées à des contraintes de gestion importantes : sur fréquentation, conflits d'usages, coûts d'entretien, etc.... Les cales et rampes d'accès peuvent être des équipements nautiques structurants pour un territoire, un service nautique à part entière, et participer à la valorisation nautique et touristique du territoire. Ils constituent également des lieux privilégiés pour sensibiliser les usagers et peuvent être améliorés, sans nouvelle artificialisation du rivage. Ils représentent un accès gratuit à la mer... Plusieurs communes du Pays de Saint-Brieuc ont le projet de rénover leurs cales d'accès (Hillion, Planguenoual...).

Un diagnostic est en cours de réalisation par Côtes d'Armor Développement sur les cales, et permettra d'éclairer les décisions à prendre dans les cas de demande de financements sur des fonds « contrats de Pays ».

Un zoom sur le Pays de Saint-Brieuc est indispensable.



Câle d'accès à la mer Pléneuf val André

Crédit photos : B. Josse - S. Treps – syndicat mixte du Pays de Saint-Brieuc



Aire de carénage et parking à bateaux à Pléneuf val André – Port de Dahouët

Crédit photos : B. Josse - S. Treps – syndicat mixte du Pays de Saint-Brieuc

Le Pays de Saint-Brieuc dispose sur son territoire d'un port de plaisance en eaux profondes (inauguré en 1990) : **Saint-Quay Port d'Armor**. Celui-ci est engagé dans le programme « Ports Propres » coordonné par l'APPB (Association des Ports de Plaisance de Bretagne) et soutenu par la Fédération Française des Ports de Plaisance, dans le but de prétendre à la nouvelle norme AFNOR de gestion environnementale des ports de plaisance. Des conseils pratiques et des recommandations sont formulés par « The Green Blue », programme environnemental à l'initiative de la « British Marine Federation ».

Des questions restent en suspens et trouveront probablement leurs réponses en mutualisant les études déjà réalisées ou en cours :

- De combien de places dispose-t-on dans les ports de plaisance ? des état des lieux ont-ils été réalisés ? Une mise en commun des informations a été réalisée ? Que nous indiquerait l'analyse des listes d'attente pour obtenir une place dans les ports de plaisance ?
- Dispose-t-on de ports à sec ? Y a-t-il des projets en réponse à une demande ?

Des aires de carénage existent sur le Pays de Saint-Brieuc : celle du Légué, de Pléneuf val André, de Saint Quay Portrieux, de Binic...

- Quel bilan d'activité de ce type d'infrastructures ?
- Quelles actions de sensibilisation des plaisanciers sont menées ?
- Quels effets sur les pratiques ?

- Une sensibilisation sur les rejets de déchets en mer par les utilisateurs de la mer est-elle entreprise ? Par quels acteurs ?.....

Autant de questions qui nécessiteraient un approfondissement pour pouvoir apporter des réponses précises....

L'activité liée à la plaisance et l'accès à la mer ont des impacts en matière de qualité de l'eau, et les programmes d'action cités méritent d'être connus et amplifiés si nécessaire pour répondre à cet enjeu majeur en baie de Saint-Brieuc.



Crédit photos : B. Josse - S. Treps – syndicat mixte du Pays de Saint-Brieuc

7. L'activité économique en lien avec les ports et la pêche professionnelle :

La baie de Saint-Brieuc est reconnue pour son gisement naturel classé de la coquille Saint-Jacques qui demeure la zone la plus productive au niveau national. La gestion de la ressource mise en place par les pêcheurs est d'ailleurs considérée comme exemplaire à l'échelle européenne

Sur le Pays de Saint-Brieuc, deux ports de pêche renommés, notamment pour la Coquille Saint-Jacques :

- **Le port de pêche d'Erquy** dont la criée occupe la cinquième place nationale en 2012 par le tonnage débarqué. Le port a connu dans son histoire récente une progression importante de l'activité de la pêche, due à la fois au dynamisme des professionnels, au soutien apporté par les différentes collectivités sur l'ensemble de la filière pêche, qui permet aujourd'hui d'avoir une flotte importante en côtiers et en hauturiers, et une activité de pêche et de transformation des produits en bonne santé. Le port d'Erquy compte aujourd'hui une douzaine de navires semi-hauturiers et une quarantaine de navires côtiers (quand il pourrait accueillir jusqu'à 150 navires...). 400 emplois sont directement liés au port. Des travaux de modernisation ont été apportés récemment au port d'Erquy : agrandissement du plan d'eau de 4 hectares, 440 mètres de quais supplémentaires, terre-plein supplémentaire de 1,7 hectares ...

- **Le port de pêche de saint Quay Portrieux** compte quant à lui 10 bateaux hauturiers et 80 navires côtiers, et offre une grande variété de produits : hormis la coquille Saint-Jacques, de nombreuses espèces de poissons, céphalopodes et crustacés y sont débarqués pour y être vendus à la criée. Le port comporte une halle à marée de 1 700 m² et de nombreux ateliers de marée. C'est également le lieu d'implantation de l'usine Celtarmor qui produit des noix de coquilles Saint-Jacques ou de la chair d'autres coquillages en fonction des saisons.

Le Port départemental de **Dahouët** est quant à lui géré par la ville de PLÉNEUF-VAL-ANDRÉ qui en est concessionnaire. Ce port est soumis à un phénomène d'envasement au niveau de ses zones de mouillages. La ville a donc décidé de procéder à une nouvelle opération de curage dès 2014 (une première opération a été réalisée en 2003), qui devrait permettre d'extraire plus de 26 000 m³ de boues (vers le site de stockage de la Princelle).

Au regard de ce bref exposé, il ressort que l'activité traditionnelle de pêche doit avoir les moyens d'exister et de se développer de façon durable. Outre les emplois qu'elle génère et le chiffre d'affaires réalisé, elle joue un rôle prépondérant dans la structuration et le dynamisme du territoire.



Vue sur le port de pêche d'Erquy depuis le cap.

Le **port de Saint-Brieuc Le Légué** est le principal **port de commerce** des Côtes d'Armor, en plus d'être un port de plaisance et un site de réparation navale. Mis à part l'avant-port destiné uniquement au fret maritime, les autres activités sont situées dans des bassins à flot qui nécessitent le passage d'une écluse.

L'activité de dépôt de sédiments issue du dragage de l'avant-port du Légué est encadrée par un arrêté préfectoral datant de 2007, prévoyant un zonage précis pour le dépôt des sédiments. Cette activité, nécessaire au désenvasement du port, a un impact sur le milieu (sur la dynamique sédimentaire ainsi que sur les communautés de macrofaune benthique).

L'impact du port sur les continuités écologiques est important (problème de passage des anguilles, des lamproies marines qui sont censées remontées le cours d'eau...)

Enfin sont envisagées dans les années à venir l'enclôture du port et la création d'un bassin à flot. Des études d'impact seraient actuellement en cours.

Une lisibilité accrue des projets, de la gestion du port et des infrastructures porté par le Conseil Général des Côtes d'Armor pourra être recherchée pour permettre aux collectivités et partenaires d'anticiper les évolutions, les accompagner, y associer des programmes et actions pouvant avoir trait à des problématiques de gestion et de protection du milieu, pour minimiser les impacts....

8. Pratique d'activités de loisirs sur le littoral, sur l'estran, dans les eaux côtières au regard de la protection des sites et de la ressource :

Le Pays de Saint-Brieuc compte de multiples atouts naturels sur son littoral qui suscitent des pratiques, usages et fréquentations soutenues :

- les **activités nautiques**, avec la présence de centres nautiques, club de plongée, d'associations et de professionnels, qui proposent des activités de canoë kayak, voile, planche à voile, jetski, plongée, kite-surf, longe-côte, sorties en bateaux etc...

Dans le périmètre de la réserve Naturelle de la baie de Saint-Brieuc, les activités sportives touristiques et de loisir sont réglementées par le décret de création de la réserve naturelle de la baie de Saint-Brieuc, complété par un arrêté préfectoral basé sur les principes suivants :

- toute organisation d'activités, qu'elle soit ponctuelle ou continue, doit être soumise à autorisation du Préfet après avis du comité consultatif,
- durant la phase sensible au dérangement lors de la pleine mer, certaines activités sont restreintes (durant 90 minutes avant et après la pleine mer),
- durant la période d'accueil des oiseaux hivernants, certaines activités dérangeantes sont interdites ou réglementées.

- la **pêche à pied** en baie de Saint-Brieuc, qui est une activité ancienne. Les coquillages (moules, coques...) sont les plus recherchés, viennent ensuite les espèces de crustacés (étrilles, crevettes roses, araignées, tourteaux), puis les poissons (bar, sole, plie, dorade, maquereau, lieu). Cette activité subit des restrictions et interdictions, du fait de problèmes d'insalubrité.

Concernant les coques, cette activité est aujourd'hui réglementée et contrôlée mais représente à la fois un enjeu économique (environ 25 pêcheurs à pied professionnels) et une activité de loisir principalement estivale qui se pratique dans les anses d'Yffiniac et de Morieux. Au mépris des règlements, cette pêche est pratiquée toute l'année sur tout le banc, y compris en zone insalubre, et sans respect des tailles minimales de capture. La pêche amateur n'est pas contrôlée, que ce soit du point de vue quantitatif que qualitatif et il existe donc un certain conflit d'usage entre pêcheurs professionnels et amateurs...

C'est un constat fait par les gestionnaires de la réserve Naturelle. Depuis 2001, elle réalise chaque année une évaluation précise du gisement de coques de la baie de Saint-Brieuc, données qui constituent une aide à la décision pour la commission locale des pêches concernant l'attribution des licences et des quotas de pêche et permet une gestion durable du gisement.

Concernant la pêche des poissons, la technique pratiquée par les derniers pêcheurs est la pose de ligne de fond permanente. Ce type de pêche est pratiqué toute l'année avec un pic lors des forts coefficients de marée.

- les **activités sur l'estran** : la **chasse** au gibier d'eau sur le domaine public maritime, par exemple, mais également **l'équitation**. La pratique du sport équestre en fond de baie de Saint-Brieuc est ancienne (courses hippiques sur le site de la « des grèves des courses»). Aujourd'hui, l'estran est utilisé pour une activité de loisir équestre (l'activité des centres équestres locaux s'intensifie en période estivale du fait de la fréquentation touristique) et d'entraînement professionnel (trotteurs, galopeurs, et également marche dans l'eau de mer pour la remise en forme des chevaux).

Les sports de plage (volley-ball, cerf volant...) et les activités balnéaires sont également très présentes, à l'Est et à l'Ouest de la baie, beaucoup moins en proximité de Saint-Brieuc du fait de la faible profondeur de l'eau et de la présence d'algues vertes.

- des **activités en lien avec les falaises** (parapente, delta plane...)

- les **activités de randonnée sur le littoral**, avec les chemins de randonnée, et notamment le sentier des douaniers (GR 34), dont la majorité est en sentier de servitude littorale, destinée à assurer

exclusivement le passage des piétons. Cependant, il est couramment fréquenté par les VTT, motos et chevaux.

L'aménagement progressif de voies dédiées à la pratique du vélo (les vélos route voies vertes) dans le cadre d'un schéma interdépartemental et régional, permettant au territoire du Pays de Saint-Brieuc d'être pourvu d'itinéraires structurants à fort potentiel et de qualité, jalonnés et sécurisés (la V8 et la V4, nommée 'la Littorale').

La signalisation, l'information, la communication autour de ces animations, la qualification des services et de l'offre d'hébergement touristique en lien s'organisent. Les impacts de ces usages et pratiques sont pourtant moins connus mais néanmoins réels. Ils sont évalués dans le cadre de l'activité de la réserve Naturelle de la baie de Saint-Brieuc, mais par définition pat sur tout le territoire des communes littorales du pays.

L'espace littoral représente une zone d'usages multiples mais aussi est l'exemple même d'une zone conflictuelle par excellence tant les intérêts peuvent être contradictoires. A noter que dans les prochaines années, il est à craindre que plus de 60% de la population humaine vive à moins de 50 Km d'un rivage.



Pratique du Kite-surf - Erquy

Crédit photos : B. Josse - S. Treps – syndicat mixte du Pays de Saint-Brieuc



Mouillage aux Hôpitaux – Erquy

Crédit photos : B. Josse - S. Treps – syndicat mixte du Pays de Saint-Brieuc

9. Risques : érosion des falaises, risque de submersion marine, évolution du trait de côte, inondations – montée des eaux, en lien avec le changement climatique...

Quelle est la corrélation entre l'urbanisation des bassins versants et le risque d'inondation à grande échelle ?...

Un **plan de prévention des risques littoraux et d'inondations (PPRLI)** a été prescrit le 14 octobre 2011 par l'Etat sur le territoire des communes de SAINT-BRIEUC, PLERIN, LANGUEUX, YFFINIAC, HILLION, LA MEAUGON, PLOUFRAGAN et TREMUSON (5 communes sur 8 sont littorales). Il doit aboutir à la mise en place d'un dispositif d'alerte des populations situées sur les territoires à risques. Le PPRLI a pour objectifs de ne plus accroître le nombre de constructions et d'aménagements nouveaux dans les zones vulnérables, de réduire la fragilité de ceux déjà réalisés dans les zones exposées, de ne pas aggraver les risques, ni d'en provoquer de nouveaux.

Le risque inondation est effectivement présent sur le territoire et le SAGE Baie de St Brieuc prévoit en complément du PPRLI l'engagement par les collectivités concernées (commune de BINIC également) de **programme d'actions de prévention des inondations (PAPI)**. Le secteur de LAMBALLE étant également concerné par un PAPI, les discussions portent sur la possibilité et l'opportunité que ces PAPI soient gérés de manière concomitante par un opérateur à l'échelle du Pays...

Les DCS (Dossier communal synthétique) - DICRIM (Document d'Information Communal sur les Risques Majeurs) signés pour le Pays de Saint-Brieuc sont nombreux et concernent les communes d'**Erquy, d'Hillion, de la Méaugon, de Pléneuf-Val-André, de Plérin, de Ploufragan, de Saint-Brieuc, de Trémuson et d'Yffiniac.**

Les communes de Binic, Erquy, Pléneuf-Val-André et Saint-Quay-Portrieux possèdent également des terrains de camping exposés à des risques dus à des mouvements de terrain.

Au cours de précédentes études relatives à **l'évolution du trait de côte**, plusieurs types de vulnérabilité ont été repérés sur le Pays de Saint-Brieuc, qu'il s'agisse :

- d'érosion marine dans les secteurs les plus exposés à la houle (particulièrement sur la côte Est qui reçoit directement les houles du nord-ouest)
- d'érosion continentale au niveau des effondrements des falaises meubles de limons quaternaires,
- d'érosion anthropique par sur-fréquentation des massifs dunaires (fréquentation trop importante et anarchique)
- de la fragilisation des plages en avant des côtes bordées par des ouvrages longitudinaux de défense.



Affaissement de falaise à Tréveneuc
Crédit photos : B. Josse - S. Treps – syndicat mixte du Pays de Saint-Brieuc

Plusieurs effondrements sur le tracé de la servitude de passage des piétons le long du littoral ont été recensés sur le territoire. Les dégâts repérés sont le plus fréquemment dus au glissement d'une partie de falaise déstabilisée par le ruissellement et les eaux d'infiltration, plus rarement par l'érosion du pied de falaise.

La quasi-totalité des secteurs dégradés fait partie d'espaces considérés comme remarquables au sens de la loi littoral.

Par ailleurs, comme les autres territoires littoraux bretons, le Pays de Saint-Brieuc est concerné par le risque de pollutions accidentelles maritimes.

Une réflexion autour des actions qui contribuent à minimiser les risques pourrait être pertinente.

10. Attractivité du littoral au regard des populations touristiques :

L'attractivité du littoral du Pays de Saint-Brieuc est réelle et se traduit par :

- une **économie touristique majeure**, avec des hébergements touristiques marchands, une activité de restauration, et commerciale au sens large, des services directement liés : sur 84 677 lits touristiques recensés en Pays de Saint-Brieuc en 2012 (24 % des Côtes d'Armor), seuls 25 % représentent l'hébergement marchand : hôtels et campings.



Camping Vue mer à Saint-Pabu – Erquy

Crédit photos : B. Josse - S. Treps – syndicat mixte du Pays de Saint-Brieuc



Stationnement de camping-car sur le port de saint-Quay

Portrieux – Crédit photos : S. Treps – syndicat mixte du Pays de Saint-Brieuc

- une forte proportion de **résidences secondaires** (75 % des lits touristiques), dont le taux atteint près de 50 % sur certaines communes littorales (Erquy, Pléneuf Val André...) et qui suscite une pression foncière sur ces communes, une « gentrification » du littoral et une moindre mixité sociale.
- des **animations et activités** mises en place pour répondre aux populations saisonnières.



La plage de Pléneuf Val André

Crédit photos : B. Josse - S. Treps – syndicat mixte du Pays de Saint-Brieuc



Le SPA marin de Pléneuf Val André

Crédit photos : B. Josse - S. Treps – syndicat mixte du Pays de Saint-Brieuc

- des **déplacements motorisés** importants en période de vacances et estivale. Certaines communes réfléchissent à la mise en place de dispositifs permettant de désengorger les axes fréquemment utilisés en période de fréquentation du territoire accrue, mais les expériences restent embryonnaires (navettes Pour les marchés, lignes de bus sur l'agglomération supplémentaire permettant une desserte en transport en commun de la plage des Rosaires...).

La vocation touristique davantage marquée au niveau des stations littorales du Pays de Saint-Brieuc a un impact e matière de mixité sociale sur ces territoires. Des réflexions seraient à engager sur la

maitrise de la pression foncière afin que l'urbanisation ne se fasse pas au détriment des espaces naturels, des espaces agricoles, des activités maritimes et mais également de la mixité sociale, avec le souci de permettre aux acteurs et actifs de résider à proximité de leur lieu d'activité. Ces communes sont soumises également à une raréfaction de l'activité agricole du fait d'une consommation foncière accrue.

Un des enjeux également est de garantir la préservation de la biodiversité et le potentiel écologique des espaces côtiers et maritimes, en apportant une attention particulière à la gestion de la fréquentation touristique des espaces sensibles.

11. Identité maritime peu développée du Pays de Saint-Brieuc, malgré ses atouts et ressources : coquille St Jacques, réserve naturelle...

L'image de la baie de Saint-Brieuc est encore trop souvent négative, malgré les efforts de promotion et de communication des structures en charge de la promotion touristique (Offices de tourisme, Côtes d'Armor Développement – Côtes d'Armor tourisme, Comité régional du tourisme, pt de Saint-Brieuc), et des professionnels. Elle est trop souvent citée en rapport avec le phénomène marées vertes qui touche le territoire.

L'identité maritime de Saint-Brieuc et de son territoire n'est pas affirmée, malgré ses infrastructures maritimes et portuaires, la présence dans la baie du gisement de Coquille Saint-Jacques connu et reconnu.

La valorisation touristique du Pays de Saint-Brieuc au travers de la coquille Saint Jacques est un souhait exprimé depuis longtemps par les acteurs du tourisme. Elle passe par une mise en scène de tous les aspects de ce produit, ainsi qu'une mise en réseau des différents acteurs, et ce, dans un objectif d'image et d'attractivité.

Un état des lieux de l'existant et des attentes de chacun des acteurs (offices de tourisme d'Erquy, de Saint Quay Portrieux, de Saint-Brieuc, la confrérie de la coquille Saint-Jacques, l'organisation de producteurs Cobrenord, Côtes d'Armor Développement, la Cité du Gout / Chambre des Métiers des Côtes d'Armor) a été récemment réalisé et a mis en évidence les souhaits de :

- Favoriser la prescription de la coquille Saint-Jacques de la Baie de Saint-Brieuc auprès des restaurateurs (réflexion autour d'une charte de qualité)
- Développer des supports de communication autour du produit (support papier, visibilité sur Internet...)
- Poursuivre l'idée de la labellisation « site remarquable du goût »
- Sensibiliser les jeunes publics/scolaires par le biais d'un kit pédagogique
- Développer l'idée d'une route de la coquille, qui pourrait par extension englober une thématique plus large (afin de ne pas être trop limitatif)



Le 1^{er} parc éolien offshore français peut être l'occasion de parler et faire parler du territoire, en insistant notamment sur ce projet innovant. Le parc éolien peut également devenir la pierre angulaire du développement d'un tourisme de type découverte économique, en lien avec les criées, les restaurants... C'est l'occasion de mettre en lumière la façade maritime du pays briochin, la valoriser davantage, sensibiliser la population et les acteurs locaux à la richesse de la biodiversité et à sa nécessaire préservation....

Une véritable stratégie serait à mettre en place pour affirmer la volonté du territoire de se tourner vers la mer.

III. Quelle gouvernance mettre en place pour une gestion intégrée de la zone côtière en Pays de Saint-Brieuc ?

1 – La définition d’une stratégie maritime pour le Pays de Saint Brieuc :

L’objectif de cette réponse à l’appel à projets est d’élaborer un projet durable et partagé de la baie de Saint-Brieuc. Il s’agit bien d’engager une réflexion avec **tous les acteurs** du territoire pour aboutir à un **projet co-construit** pour un développement et une gestion durables de la Baie de Saint-Brieuc.

Les enjeux majeurs pour le territoire identifiés à ce stade de la réflexion sont les suivants :

- l’affirmation d’une identité maritime du territoire et l’élaboration d’une vision commune,
- l’accueil d’un projet d’énergies marines renouvelables d’envergure nationale,
- la reconquête de la qualité des eaux littorales, en lien avec les programmes menés à l’échelle du bassin versant,
- la définition d’un projet partagé entre tous les acteurs,
- l’élargissement des réflexions et des actions au-delà des approches sectorielles et sur un périmètre cohérent,
- la mise en cohérence des actions dans un souci d’efficience.

La réalisation d’un **diagnostic partagé** semble primordiale dans un 1^{er} temps :

Quels acteurs présents ? Quels projets ? Quels usages et quels conflits potentiels d’usages ? quel état de la connaissance dans les différents domaines ?

Le but est de faire ressortir les enjeux partagés du territoire puis de définir les axes de travail prioritaires à mener.

La réponse à l’appel à projets relève davantage d’un message politique fort que le syndicat mixte du Pays de Saint-Brieuc souhaite faire passer. **Les grands axes du projet ne sont à ce jour pas définis** : c’est volontaire et cela relèvera des premières actions de concertation qui seront à mettre en place dans le cadre de la GIZC dès que les moyens humains pourront être mobilisés.

1.1 – L’analyse des dynamiques territoriales :

Un **bilan des actions, projets et programmes existants** (portés par les différents acteurs) doit être mené.

Il s’agit d’appréhender la dynamique existante du territoire et les modalités de prise en compte du littoral dans ces projets. Ce bilan devrait permettre également d’éclairer sur les interrelations existantes ou manquantes entre les différents projets. Il en est attendu une réelle mise en cohérence ou en synergie des programmes, des projets et des acteurs pour travailler tous dans un même objectif.

1.2 – La réalisation d'un diagnostic socio-économique partagé :

Un **diagnostic socio-économique des usages de la baie de Saint-Brieuc** paraît nécessaire.

En effet, elle présente une grande diversité d'activités : conchyliculture (mytiliculture), pêche professionnelle, tourisme, activité de navigation commerciale, plaisance et nautisme, pêche à pied, énergies marines renouvelables...Chacun a sa légitimité, sa logique, son importance sociale et économique ; tous se trouvent sur un seul et même territoire avec des ressources aquatiques et un espace limités à se partager avec d'autres utilisateurs aux intérêts parfois convergents, parfois contradictoires.

Il est nécessaire de mieux connaître pour mieux agir et construire une vision partagée de l'avenir du territoire, préserver et pérenniser les ressources et les activités présentes sur le littoral, atténuer les éventuelles pressions identifiées.

Ce diagnostic s'appuiera sur l'ensemble des éléments recueillis et des études déjà réalisés sur la baie de Saint-Brieuc, sur des entretiens particuliers de représentants des usagers de la Baie de Saint-Brieuc et de certains usagers.

Cette analyse sera produite par secteurs d'activités, puis croisée pour mieux appréhender les liens entre les activités.

Les éléments du diagnostic serviront de base de travail pour alimenter une réflexion commune sur la **définition des enjeux en baie de Saint-Brieuc**. Ils peuvent être multiples aujourd'hui, mais devront relever d'un choix, d'un consensus et d'une priorisation :

- Garantir l'accès à la mer des différentes catégories d'usagers (professionnels, touristes, habitants, pratiquants de loisirs....) dans un souci de bonne cohabitation des activités entre elles.
- Conforter l'identité maritime et littorale de la baie de Saint-Brieuc (au travers d'un produit phare qu'est la coquille St Jacques par exemple, en lien avec la politique touristique de destination)
- Garantir la pérennité des activités économiques (pêche, port de commerce...) en lien avec le littoral et la mer
- Maitriser l'urbanisation croissante du littoral et ses impacts (capacité du milieu naturel récepteur à supporter les pressions exercées par l'activité humaine...)
- Mettre en valeur durablement le littoral (favoriser les déplacements doux via les vélos routes voies vertes, la continuité des cheminements piétons, préserver les paysages...) au regard de la fréquentation croissante
- Tirer parti (en termes de richesses, d'emplois, d'image, d'effets induits sur l'économie locale...) du développement d'activités économiques innovantes en lien avec la mer (parc éolien off-shore en Baie de Saint-Brieuc) dans le respect des autres activités déjà existantes (pêche, mytiliculture...)
- Promouvoir une gestion durable des risques inhérents au littoral (submersion marine, érosion du trait de côte, inondations, espèces invasives telles que crépidule...)
- Permettre un rééquilibrage social et générationnel des populations entre territoires littoraux et rétro-littoraux (au regard de la pression foncière et de la spatialisation induite par les prix...)

- Permettre une intégration des objectifs de gestion durable de la zone côtière dans les outils au service de la planification (SAGE, SCOT, Docob du site Natura 2000, éventuel PNM si son périmètre inclut la baie de Saint-Brieuc...)
- Informer et sensibiliser les populations sur la fragilité et la sensibilité du milieu littoral (éducation à l'environnement) dans la continuité des actions de la réserve naturelle de la baie de Saint-Brieuc
- Aboutir à une mobilisation des acteurs en faveur de la réduction des pollutions, quel qu'elles soient, et en faveur de la reconquête de la qualité des eaux littorales.

2 – Une ambition maritime s'appuyant sur une nouvelle gouvernance :

Pour cela, des **réunions de concertation** seront organisées afin de parvenir à des enjeux réellement partagés entre tous les acteurs du territoire, et pas seulement par les élus décideurs.

Sur la base des enjeux retenus, il sera défini de façon collégiale un projet de gestion durable de la baie de Saint-Brieuc, qui identifiera les grandes orientations et les axes de travail prioritaires à mener.

De ce projet découleront ensuite les actions qui devront relever d'une gestion intégrée de cette frange littorale et maritime.

La **création d'un espace de concertation dédié aux enjeux et acteurs de la mer et du littoral** sera nécessairement formalisé, pour une gouvernance et un pilotage adapté réunissant l'ensemble des acteurs partie prenante de cette démarche.

En effet, les acteurs à regrouper sont impliqués différemment :

- certains sont partie prenante dans la réflexion et la définition des orientations (tourisme)
- d'autres sont essentiellement impliqués dans le pilotage et la maîtrise d'ouvrage d'actions, comme les élus des collectivités
- enfin, certains interviennent de manière moins différenciée, à la fois dans la réflexion et dans l'action, comme les services de l'État, de la Région ou du Département, ou bien encore les pêcheurs et les conchyliculteurs....

Le Conseil de Développement du Pays de Saint-Brieuc s'est montré tout-à-fait favorable à la démarche, sera partie prenante des réflexions et potentiellement à même d'organiser des débats sur cette question.

3 – L'identité maritime et l'appropriation de la démarche

Une **communication** et une **sensibilisation** en direction des acteurs et du public sur la gestion intégrée de la zone côtière seront mises en place et accompagneront la démarche.

Un **volet pédagogique** sera complémentaire des actions proposées. L'appropriation par les acteurs de leur territoire et de ses enjeux facilitera l'émergence d'une identité « baie de Saint-Brieuc ».

Des partenariats pourront être montés avec des associations de protection de l'environnement, des scientifiques, des professionnels... afin d'organiser soit des événements ou des sorties dédiées, soit s'inscrire dans des événements organisés par les acteurs.

Le territoire pourra mettre en place un **dispositif d'évaluation**. Un travail de recensement et d'élaboration d'indicateurs pertinents, adaptés à ce type de démarche de gestion intégrée, semble nécessaire.

Enfin, le Pays de Saint-Brieuc souhaite s'inscrire dans le **réseau MELGLAZ**, pour participer à la mise en réseau des projets et démarches intégrées « mer et littoral », pour capitaliser et démultiplier les expériences conduites.

Il poursuivra également son implication au sien de la Conférence Régionale de la Mer et du Littoral.

4 – Les moyens dédiés :

Un budget global prévisionnel portant sur 3 années est proposé : il est à affiner :

→ sur le détail des recettes locales, au regard de la participation éventuelle de la communauté de communes de Lanvollon Plouha. Dans ce cas, les termes du partenariat sont à préciser (proratisation de la participation financière éventuelle...).

→ une lisibilité accrue des dépenses sera proposée pour les années 2 et 3 dès la fin de la 1^{ère} année de fonctionnement.

dépenses		recettes		
2014 - 2017	€	2014 - 2017	€	%
Salaire + charges (1 EQTP)	111 000 €	Syndicat mixte du Pays de Saint-Brieuc (et C.D.C. Lanvollon Plouha)	40 400 €	20 %
Frais de fonctionnement	39 000 €			
Accompagnement extérieur	36 000 €	Région – appel à projets GIZC	161 600 €	80 %
Animation et communication	13 000 €			
Acquisition de données	3 000 €			
TOTAL	202 000 €		202 000 €	